



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 mai 2022 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Honoraire de l'archiviste - HB archivistes

5.2 - Fonds région et ruralité (FRR) - Volet 2

5.3 - Annexion du lot 3 479 397 au territoire de la municipalité de Nantes

5.4 - Dépôt des rapports de la commission municipale du Québec (CMQ)

5.5 - État financier de l'année 2021

5.6 - Modalité de transmission du rapport du maire des faits saillants des états financiers de 2021

5.7 - Acquisition de deux terrains et des rues de "LES INVESTISSEMENTS RAYPI INC."

5.8 - Programme Emplois d'été Canada (EECC)

5.9 - Dépôt de la ristourne 2021 de la MMQ

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

6.2 - Proposition de Biciti pour le logiciel Biciti +

6.3 - Embauche de monsieur Steve Pingatore comme pompier volontaire

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Rechargement des chemins de la municipalité 4 300 tonnes

22-05-189



- 7.2 - Soumission de monsieur Gérard Bilodeau pour le fauchage des chemins pour l'année 2022
- 7.3 - Soumission de "Travaux Agricoles Richard Lapointe" pour le débroussaillage des chemins pour l'année 2022
- 7.4 - Achat des radios portatives dans le cadre de l'application du plan des mesures d'urgence
- 7.5 - Rechargement dans le secteur privé du Lac-Original
- 7.6 - Demande au Ministère du Transports du Québec (MTQ) pour la pose d'une balise d'avertissement dans les passages piétons dans le village de Nantes
- 7.7 - Achat des balises d'avertissement piétonnes
- 7.8 - Octrois de contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de deux ponceaux sur le chemin de la Grande-Ligne (SHE-21014707)
- 8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
 - 8.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 9.1 - Annonce pour pourvoir le poste d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 10.1 - Adoption des comptes
- 11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 10 mai 2022
- 12 - RAPPORT DU MAIRE
- 13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES
 - 14.1 - Demande d'autorisation de passage pour le Tour de Beauce
 - 14.2 - Achat d'une carte prépayé pour l'organisation du SAE 2022
 - 14.3 - Augmentation du salaire des animateurs et de la coordinatrice du service d'animation estival (SAE)
 - 14.4 - Achat d'un arrangement floral pour Gabriel (Gaby) Gendron père de monsieur Daniel Gendron
 - 14.5 - Résumé de la rencontre de madame Lynda Bouffard avec le comité d'école et du Projet du Maire
 - 14.6 - Programme d'aide de Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit pour l'organisation du Service d'animation estival (SAE) 2022
 - 14.7 - Prise de photos des élus et des employés
 - 14.8 - Demande de la responsable de la bibliothèque du village
- 15 - DONS ET COMMANDITES
 - 15.1 - Sollicitation pour l'organisation du grand Tour du lac Mégantic, 5 juin 2022
 - 15.2 - Don des tablettes électroniques à l'école de la source
 - 15.3 - Mai, mois de l'arbre
 - 15.4 - Soutien à la compagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2022
- 16 - QUESTIONS DIVERSES
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Richard Grenier, que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

- 5.8 - Programme Emplois d'été Canada (EECC)



22-05-190

5.9 - Dépôt de la ristourne 2021 de la MMQ

6.3 - Embauche de monsieur Steve Pingatore comme pompier volontaire

7.8 - Octrois de contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de deux ponceaux sur le chemin de la Grande-Ligne (SHE-21014707)

8.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

9.1 - Annonce pour pourvoir le poste d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

14.5 - Résumé de la rencontre de madame Lynda Bouffard avec le comité d'école et du Projet du Maire

14.6 - Programme d'aide de Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit pour l'organisation du Service d'animation estival (SAE) 2022

14.7 - Prise de photos des élus et des employés

14.8 - Demande de la responsable de la bibliothèque du village

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

Considérant qu'une copie du procès-verbal des séances du conseil tenues le 12 avril 2022 et du 3 mai 2022 dernier ont été remises à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, que les procès-verbaux des séances du 12 avril 2022 et du 3 mai 2022 soient approuvés tels qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, monsieur Emry Bélanger ayant une propriété touchée par le projet d'Hydro-Québec, pose une question au sujet des redevances d'Hydro-Québec pour les producteurs forestiers. Il souligne qu'il n'a pas eu une compensation adéquate. Le maire explique que la municipalité de Nantes n'a pas de nouvelle sur les négociations avec les producteurs étant donné que ce sont des négociations privées. Il l'informe aussi qu'Hydro-Québec est l'interlocuteur principal pour faire des réclamations en lien avec les compensations étant donné que les contrats sont déjà signés. Le maire informe aussi monsieur Bélanger qu'actuellement le projet n'a pas avancé selon les dernières nouvelles.

Monsieur Émery Bélanger parle de crédit de taxe au producteur forestier qui peut être appliqué selon certaines conditions à hauteur de 30%. Le maire explique qu'il va vérifier l'information. Le directeur général prend note pour faire la vérification.

Monsieur Richard Breton demande au conseil de faire une résolution contre la voie de contournement. Le maire explique que le projet de la voie de contournement est un projet régional. Selon les plans et les explications du ministère des Transports Canada, le projet est sécuritaire en plus de faire sortir la voie ferrée du secteur Laval. En plus, le maire souligne que les trois



municipalités touchées par le projet on fait des revendications au gouvernement pour l'acceptabilité sociale de la voie de contournement avec des projets de portée collective pour l'intérêt commun du bien-être de nos concitoyens.

Nonobstant cette explication, le maire avise monsieur Richard Breton que le conseil va étudier sa demande.

Monsieur Emry Bélanger prend la parole et explique avec vigueur sa position contre la voie de contournement et porte des accusations diffamatoires contre le maire. Le maire souligne explicitement que des accusations non fondées et des interprétations libertines des informations peuvent être susceptibles de poursuite de la part de la municipalité.

5 - ADMINISTRATION

22-05-191

5.1 - Honoraire de l'archiviste - HB archivistes

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de faire archiver, organiser et détruire des documents de la municipalité et en avoir convenu d'avoir les services de l'archiviste Michel Hamel pour 4 semaines 2021 et 4 semaines pour 2022 ;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes procède au paiement des honoraires de "L'archiviste Michel Hamel au montant de 1 296,85 \$ taxes comprises pour les travaux de la troisième semaine des quatre prévus.

22-05-192

5.2 - Fonds région et ruralité (FRR) - Volet 2

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Fonds région et ruralité (FRR) - Volet 2 et des explications du directeur général ;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents que le conseil est d'avis pour réaliser un projet dans le cadre du programme fond région et ruralité (FRR) - Volet 2 durant l'année 2023 sous condition de la disponibilité des fonds au budget.

22-05-193

5.3 - Annexion du lot 3 479 397 au territoire de la municipalité de Nantes

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a un immeuble qui est constitué d'un terrain avec bâtiments dans la ville du Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE l'immeuble de la municipalité de Nantes est contigu au territoire ;

ATTENDU QUE l'immeuble de la municipalité communément appelé ACLN est utilisé exclusivement par la municipalité à usage public par exemple la tenue d'un service d'animation, bibliothèque, parc de jeux, etc.)

ATTENDU QUE l'immeuble est dans le territoire de la ville du Lac-Mégantic et que la municipalité de Nantes doit payer des taxes municipales et des tarifs de services à hauteur de 6 363,80\$ pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes prévoit des améliorations de ses offres de service dans le secteur ;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Nantes autorise le directeur général à la préparation des documents nécessaires pour l'annexion.



Que la firme Ecce terra prépare les documents techniques pour l'annexion du lot 3 479 397 tel que soumissionné

Que les dépenses en lien avec l'annexion soient affectées au poste 02-701-04-970

22-05-194

5.4 - Dépôt des rapports de la commission municipale du Québec (CMQ)

ATTENDU QUE tout rapport de la Commission municipale du Québec (CMQ) reçu par une municipalité en application de l'article 86.7 de la loi sur la commission municipale doit être déposé à la première séance de son conseil qui suit cette réception ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des rapports de la Commission municipale soit le rapport d'adoption du budget et le rapport d'adoption du programme triennal d'immobilisation ;

Par conséquent, il est par la présente certifié que le directeur général a déposé et présenté au conseil de la municipalité de Nantes le rapport d'adoption du budget et le rapport d'adoption du programme triennal d'immobilisation.

22-05-195

5.5 - État financier de l'année 2021

ATTENDU QUE le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du code municipal ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre ;

ATTENDU QUE le greffier trésorier a procédé au moins cinq jours avant la présente séance à l'affichage d'un avis public indiquant que les rapports y seront déposés.

ATTENDU QUE la firme comptable de la municipalité a présenté aux élus les rapports ;

Par la présente le greffier trésorier dépose au présent conseil le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du code municipal ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre ;

22-05-196

5.6 - Modalité de transmission du rapport du maire des faits saillants des états financiers de 2021

ATTENDU QUE le Maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 176.2.2 du code municipal il est requis, que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ATTENDU QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité des élus présents que le rapport des faits saillants de l'état financier de 2021 soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

22-05-197

5.7 - Acquisition de deux terrains et des rues de "LES INVESTISSEMENTS RAYPI INC."



ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir des rues et deux terrains à des fins municipales dans le développement Bercail phase III

Il est proposé par monsieur Richard Grenier et **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert, il est adopté unanimement :

QUE la municipalité achète avec la garantie légale, claire de toute dette et de toute hypothèque, de LES INVESTISSEMENTS RAYPI INC. les immeubles et assiettes de rues ci-après décrits, savoir :

DÉSIGNATION :

1) Un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Nantes, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX (6 455 262) du 'CADASTRE DU QUÉBEC', dans la circonscription foncière de Frontenac.

2) Un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Nantes, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT QUATRE-VINGT-CINQ (6 471 885) du 'CADASTRE DU QUÉBEC', dans la circonscription foncière de Frontenac.

3) Trois (3) rues situées sur le territoire de la Municipalité de Nantes, connues et désignées comme étant les lots numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT TRENTE-HUIT (6 474 338), SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT (6 474 337) et SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT (6 455 248), du 'CADASTRE DU QUÉBEC', dans la circonscription foncière de Frontenac.

Avec améliorations, circonstances et dépendances.

QUE la possession des susdits immeubles et rues par la municipalité soit effective lors de la signature de l'acte de transfert devant le notaire.

QUE le prix de la vente soit de VINGT-HUIT MILLE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (28 139,83 \$) avec en plus les taxes applicables, payable lors de la signature de l'acte de transfert et pouvant être réparti comme suit :

Immeubles : 28 138,83 \$

Assiettes de rues : 1,00 \$

QUE l'acte de transfert à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes et plus spécialement l'engagement par la société LES INVESTISSEMENTS RAYPI INC. de supporter cinquante pour cent (50 %) des coûts reliés au prolongement du réseau aérien des services d'électricité et de télécommunication dans le développement communément appelé « Bercail phase III ».

QUE Daniel GENDRON et Ali Mohammed AYACHI, respectivement maire et directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le susdit acte de transfert à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

5.8 - Programme Emplois d'été Canada (EECC)

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes à procéder à une demande d'aide dans le cadre du programme Emplois été Canada (EEC) ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une réponse positive à sa demande ;

22-05-198



Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité de Nantes accepte l'entente de contribution du programme Emplois d'été Canada tel que reçu.

QUE le directeur général et greffier-trésorier signe au nom et pour la municipalité l'entente de contribution dans le cadre du programme Emplois d'été Canada.

22-05-199

5.9 - Dépôt de la ristourne 2021 de la MMQ

Le directeur général dépose au conseil la lettre reçue de la mutuelle des municipalités du Québec pour la ristourne 2021.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

22-05-200

6.2 - Proposition de Biciti pour le logiciel Biciti +

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des informations fournies pour le logiciel Biciti + ;

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité de Nantes n'adhère pas à l'offre de Biciti+.

22-05-201

6.3 - Embauche de monsieur Steve Pingatore comme pompier volontaire

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes est à la recherche de pompiers volontaires et qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal ;

ATTENDU QUE monsieur Steve Pingatore a postulé pour le poste de pompier volontaire ;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie et le capitaine ont rencontré monsieur Steve Pingatore ;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande l'embauche de monsieur Steve Pingatore comme pompier volontaire ;

Sur la proposition de monsieur Daniel Poirier, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité de Nantes embauche monsieur Steve Pingatore comme pompier volontaire au taux horaire de 21,32\$ lors des interventions et lors des pratiques au taux horaire 15,82\$.

QUE monsieur Steve Pingatore soit soumis à une évaluation à la fin d'une période d'approbation de 3 mois finissant le 10 août 2022 et que le directeur incendie informe le conseil du résultat de cette évaluation ;

QUE monsieur Steve Pingatore soit présent aux pratiques des pompiers régulièrement ;

QUE monsieur Steve Pingatore fournit au directeur du service incendie le certificat de réussite de pompier à la fin de son cursus.

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Rechargement des chemins de la municipalité 4 300 tonnes

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder au rechargement des

22-05-202



chemins non asphaltés (Rang Saint-Joseph, Rang Sainte-Cécile et le chemin de la Grande Ligne) ;

ATTENDU QUE le directeur général dépose et présente les soumissions des compagnies Lafontaine et Fils, Sintra inc. et Excavatech.

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, appuyé par madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Nantes procède à l'achat de matériel non livré à la compagnie Excavatech (9047 7480 Québec inc.) pour la somme de 47 906.63\$ taxes incluses.

QUE l'inspecteur de voirie procède à la planification du rechargement avec les employés de voirie et communique avec la compagnie Excavatech pour les formalités du rechargement sur les chemins Rang Saint-Joseph, Rang Sainte-Cécile et la Grande Ligne.

22-05-203

7.2 - Soumission de monsieur Gérard Bilodeau pour le fauchage des chemins pour l'année 2022

ATTENDU QUE les abords des chemins de la municipalité de Nantes nécessitent un fauchage pour l'année 2022 ;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Nantes accepte l'offre de service de monsieur Gérard Bilodeau pour le fauchage des chemins pour l'année 2022 au taux horaire de 80.48\$ taxes incluses.

QUE l'inspecteur de voirie coordonne le travail de fauchage avec l'entrepreneur.

22-05-204

7.3 - Soumission de "Travaux Agricoles Richard Lapointe" pour le débroussaillage des chemins pour l'année 2022

ATTENDU QUE les abords des chemins de la municipalité de Nantes nécessitent un débroussaillage pour l'année 2022 ;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, appuyé par madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Nantes accepte l'offre de service de "Travaux agricoles Richard Lapointe" pour le débroussaillage des chemins pour l'année 2022 tel que soumissionné.

QUE les travaux de débroussaillage soient exécutés selon les directives de l'inspecteur de voirie, monsieur René Côté.

22-05-205

7.4 - Achat des radios portatives dans le cadre de l'application du plan des mesures d'urgence

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a un plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir une couverture radio d'urgence sur territoire pour la coordination d'équipe des différents services de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Nantes accepte l'offre de service et d'achat de la compagnie communication plus pour 5 appareils de radio portatifs et accessoire de 5 139,1\$ taxes incluses;

Que la municipalité s'engage pour une durée de 36 mois pour une adhésion au temps d'antenne du service de radio de la compagnie communication plus au prix mensuel de 26,44\$ taxes incluses par radio.



22-05-206

Que la dépense pour l'abonnement au service soit affectée au poste budgétaire 02-230-00-000.

7.5 - Rechargement dans le secteur privé du Lac-Original

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un sondage des citoyens dans le secteur privé du Lac-Original afin d'exécuter un rechargement aux frais des propriétaires de ce secteur ;

ATTENDU QUE plus que de la moitié des propriétaires du secteur privé du lac original accepte à ce que la municipalité de Nantes procède à leurs frais un rechargement de la rue du Lac et la rue Maude ;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Nantes procède à un rechargement et un nivelage des matériaux granulaires sur la rue du Lac et la rue Maude, et ce pour un budget maximal de 10 000\$.

Que le total des dépenses de la municipalité pour le rechargement et le nivelage des matériaux granulaires sur la rue du Lac et de la rue Maude soient répartis à parts égales entre les propriétaires riverains de la rue du Lac et la rue Maude, et ce par tarifs applicables par la municipalité en 2023 ;

Le maire informe le conseil qu'il habite le secteur en question.

22-05-207

7.6 - Demande au Ministère du Transports du Québec (MTQ) pour la pose d'une balise d'avertissement dans les passages piétons dans le village de Nantes

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes souhaite sécuriser les passages piétons dans le village ;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre avec la direction du ministère de Transports du Québec, il a été soulevé qu'il est possible d'installer une balise au passage piéton située à la sortie du village vers la ville Lac-Mégantic ;

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, **appuyée par** madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la présente résolution soit une demande au ministère de transport pour procéder à l'installation d'une balise d'avertissement sur la traverse piétonnière située dans le village de Nantes proche de l'adresse 1280 principale à Nantes.

Que les balises d'avertisseurs pour les traverses piétonnières respectent les normes du Ministère des Transports du Québec (Tome V - Norme 2.28.9 Balise piétonnière).

Que le directeur général achemine la présente résolution au ministre de Transport et il est autorisé à signer au nom et pour la municipalité tout document pour obtenir une autorisation du MTQ.

22-05-208

7.7 - Achat des balises d'avertissement piétonnes

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a besoin de trois balises piétonnes afin de les installer au village de Nantes ;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Nantes procède à l'achat de trois balises piétonnes tel que soumissionné par la compagnie Dévelotech Inc. au prix de 1 150.60\$ taxes incluses

22-05-209

7.8 - Octois de contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de deux ponceaux sur le chemin de la Grande-Ligne (SHE-21014707)

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par demande de soumission pour le projet par voie électronique avec le système électronique d'appel d'offres



(SEAO), ainsi que par la parution dans le journal Constructo, tel que prévu par la loi ;

ATTENDU QUE les appels d'offres fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite ;

ATTENDU QUE les travaux sont conditionnels à l'approbation d'un règlement d'emprunt pour le financement du projet ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 5 mai 2022 à l'Hôtel de Ville de la municipalité de Nantes ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé leur offre ;

Classement	Soumissionnaires	Montant déposé avec taxes	Remarques
1	Excavation Bolduc inc.	492 891,48\$	Conforme
2	Lafontaine et Fils inc.	499 500,00\$	Conforme
3	Excavation Gagnon et Frères inc.	552 000,00\$	Conforme
4	Construction Binet	644 190,72\$	Conforme

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes octroie le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de deux ponceaux sur le chemin de la Grande-Ligne (SHE-21014707) au soumissionnaire "Excavation Bolduc inc." sous réserve des fonds disponibles de la municipalité. Celui-ci doit respecter les exigences énumérées dans l'appel d'offres. Le coût de la soumission pour la totalité des travaux requis est de 492 891,48\$ taxes incluses, pour les fins auxquelles la dépense est autorisée afin de couvrir les factures à recevoir. Les travaux se feront sous la surveillance de l'entreprise EXP.

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

8.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance des rapports.

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Annonce pour pourvoir le poste d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE monsieur André Galipeau citoyen de la municipalité a démissionné du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Nantes;

ATTENDU QU'il nécessaire que le CCU soit composé de 3 membres du conseil et 3 résidents de la municipalité en vertu de l'article 6 du règlement 266;

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents, que tout résident de la municipalité de Nantes souhaitant être membre du comité consultatif d'urbanisme fasse parvenir sa candidature au directeur général afin de la présenter au conseil.

QUE le conseil municipal se réserve le droit de nommer un membre du CCU tel qu'il est prévu par l'article 147 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

22-05-210

22-05-211



22-05-212

10.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Julie Rodrigue, et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 168 678,33 \$ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

22-05-213

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 10 mai 2022

Le directeur général dépose le rapport des activités financières au 10 mai 2022.

12 - RAPPORT DU MAIRE

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

22-05-214

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

14.1 - Demande d'autorisation de passage pour le Tour de Beauce

ATTENDU QUE le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour une compétition qui aura lieu du 14 au 17 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE l'organisateur prévoit circuler dans les rues de la municipalité ;

ATTENDU QUE le parcours est disponible sur le site <https://ridewithgps.com/routes/31953274>

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité autorise le Tour de Beauce à passer dans la municipalité tel que présenté dans la demande d'autorisation de passage.

22-05-215

14.2 - Achat d'une carte prépayé pour l'organisation du SAE 2022

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire des achats dans différents magasins selon les besoins de la coordinatrice du service d'animation estivale (SAE) ;

ATTENDU QUE la coordinatrice du SAE demande une carte prépayée de 200\$;

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité autorise le directeur général à acheter une carte prépayée d'une valeur maximale de 200\$ au prix de 207,99\$ taxes incluses.

QUE la carte prépayer soit remise à la coordinatrice du SAE afin de couvrir les dépenses de l'organisation du SAE 2022 ;

QUE la coordinatrice dépose les factures d'achat au directeur général ;

22-05-216

14.3 - Augmentation du salaire des animateurs et de la coordinatrice du service d'animation estival (SAE)



ATTENDU QUE le salaire horaire d'un animateur avec expérience en 2022 est de 15.55\$ de 16.32\$ pour un coordonnateur ;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la recommandation de la coordinatrice au sujet des salaires des animateurs et de sa propre rémunération ;

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que le salaire horaire d'une animatrice avec expérience soit de 16\$ et de celui de la coordinatrice de 17\$ pour la saison 2022 ;

QUE le taux horaire de l'animatrice Émilie Dallaire pour le poste d'animatrice soit de 16,80\$ considérant son expérience, et ce pour la saison 2022.

Monsieur Daniel Poirier déclare son intérêt et s'abstient du vote.

22-05-217

14.4 - Achat d'un arrangement floral pour Gabriel (Gaby) Gendron père de monsieur Daniel Gendron

ATTENDU QUE monsieur Gabriel (Gaby) Gendron est décédé le 30 avril 2022 laissant en deuil monsieur Daniel Gendron, maire de la municipalité, et son entourage ;

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité autorise une dépense de 100\$ pour l'achat d'un arrangement floral auprès de "Les merveilles d'Annabelle".

Le maire, monsieur Daniel Gendron, remercie chaleureusement la municipalité de Nantes pour ce geste d'attention.

22-05-218

14.5 - Résumé de la rencontre de madame Lynda Bouffard avec le comité d'école et du Projet du Maire

La conseillère madame Lynda Bouffard fait explication de sa rencontre avec le comité de l'école de la source aux élus présents. Madame Bouffard, explique aussi que des jeunes de l'école de la source vont participer au concours apprenti génie, génie inventif. Lors de la discussion, les élus demandent au directeur général qu'une lettre de félicitations soit adressée aux enfants participants et qu'une visite avant le départ des enfants pour le concours soit organisée afin de les encourager.

Lors de la discussion des élus, il est proposé par madame Julie Rodrigue et appuyé par madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité de Nantes installe une balise d'avertissement sur le rang Saint-Joseph.

22-05-219

14.6 - Programme d'aide de Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit pour l'organisation du Service d'animation estival (SAE) 2022

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit a un fonds d'aide au développement du milieu qui permet de diminuer le cout de l'inscription des enfants à un service d'animation estival (SAE) pour les parents ;

ATTENDU QU'une demande a été faite auprès Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit ;

ATTNEDU QUE la municipalité recevra une somme de 20\$ par enfant inscrit pour un total de 420\$;

ATTENDU QU'il est exigé qu'un remboursement de 20\$ soit fait aux personnes ayant fait leur inscription ;



Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité autorise un remboursement de 20\$ aux personnes ayant fait leur inscription au service d'animation estival de la municipalité de Nantes ;

QUE le directeur général signe au nom et pour la municipalité de Nantes tout document nécessaire dans le cadre du programme de Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit.

22-05-220

14.7 - Prise de photos des élus et des employés

ATTENDU QUE la municipalité a renouvelé son site intranet et il est nécessaire d'afficher les photos des élus et des employés.

Sur la proposition de monsieur Daniel Poirier, appuyée par madame Julie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité accepte l'offre de service de monsieur Michel Brochu pour le contrat de prise de photos individuelles des élus et des employés, une photo de groupe des pompiers et des élus pour le prix de 490\$ taxes comprises.

22-05-221

14.8 - Demande de la responsable de la bibliothèque du village

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque du village madame Céline Gendron demande qu'une étagère soit installée à l'entrée de la bibliothèque et demande d'avoir une chute de livre à l'entrée ;

Il est résolu à l'unanimité des élus présents à ce que le directeur général fasse les recherches nécessaires et dépose des recommandations pour l'installation d'une étagère à côté de la bibliothèque et une chute de livre.

15 - DONS ET COMMANDITES

22-05-222

15.1 - Sollicitation pour l'organisation du grand Tour du lac Mégantic, 5 juin 2022

ATTENDU QUE le Grand tour du Lac-Mégantic se tiendra le 5 juin 2022 et que l'organisateur demande une aide pour cet événement ;

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité contribuera à l'événement de façon à promouvoir l'événement dans ses plateformes de communications.

22-05-223

15.2 - Don des tablettes électroniques à l'école de la source

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat de nouveaux ordinateurs et que les tablettes ne sont plus utilisées ;

ATTENDU QUE la municipalité peut faire un don de matériel à un organisme tel que l'école de la source ;

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Daniel Poirier, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité autorise le don des tablettes électroniques à l'école de la source.

22-05-224

15.3 - Mai, mois de l'arbre

ATTENDU QUE la municipalité recevra 650 arbres gracieusement du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QU'il est judicieux d'organiser un événement dans la municipalité pour faire la distribution des arbres ;



Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité organise l'événement "Mai mois de l'arbre" le 21 mai 2022 dans la municipalité de Nantes.

QUE la municipalité procède à l'impression de document d'information pour les citoyens ;

QUE monsieur Richard Grenier est désigné au nom de la municipalité pour aller chercher les arbres à la municipalité de Compton et que les frais du déplacement lui soient payés selon les règles établies.

22-05-225

15.4 - Soutien à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2022

ATTENDU QUE pour la 16e année, l'association pulmonaire du Québec, en partenariat avec le ministère de la Santé et des services sociaux, soutient la campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux ;

ATTENDU QUE l'émergence de la rhinite allergique est causée principalement par le pollen de l'herbe à poux ;

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité des élus présents que la municipalité soutienne par des moyens de communication la campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux.

QUE le directeur général signe au nom et pour la municipalité le formulaire d'inscription à la campagne.

16 - QUESTIONS DIVERSES

22-05-226

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 34.

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron
Maire